

Historique & Concept

Le concept de jardin naturel entièrement dédié aux papillons a été porté par l'association Proserpine à la fin des années 90 et s'est concrétisé en 2000, par la création du premier espace de ce type en France, au siège de la Réserve naturelle géologique de Haute-Provence, à Digne-les-Bains (04).

Un jardin à papillons nécessite de cultiver :



Des plantes hôtes (nourrissant les chenilles), indispensables à la reproduction des papillons sur le site.



Des plantes nectarifères afin de nourrir les papillons adultes sur le site.

Un jardin à papillons demande un minimum d'installations techniques mais également un entretien et un suivi régulier par un personnel spécialisé pour assurer sa pérennité.



Le Jardin des papillons est depuis 2007 une marque déposée.

Des intérêts multiples

Ce type d'aménagement apporte une dimension **environnementale, économique et sociale**



- Écologique :** il permet de démontrer qu'il est possible de créer des pôles de biodiversité à partir de mesures simples et ciblées.
- Pédagogique :** le jardin est vecteur idéal de sensibilisation du public sur les enjeux de préservation de la biodiversité locale. Il est un lieu privilégié pour l'éducation à l'environnement auprès des scolaires.
- Scientifique :** lieu d'observation privilégié, il fait office d'espace ressource pour les étudiants et les spécialistes.
- Touristique :** dans un monde majoritairement de culture citadine, souvent déconnecté des éléments qui composent la nature, beaucoup de personnes aspirent à découvrir ou redécouvrir le monde des papillons.

Expertise & suivi

La réussite d'un jardin à papillons repose sur une expertise fine de l'environnement dans lequel il s'inscrit à travers l'avis et le suivi d'experts en botanique et en entomologie.

L'association Proserpine vous propose une étude préalable, un accompagnement et un suivi selon la démarche suivante :

- En amont :**
 - l'expertise (faune-flore) pour estimer les potentialités du site,
 - le conseil dans l'aménagement (définition des massifs de plantes et sentier),
 - la sélection et la fourniture de plantes
- Pendant :** un accompagnement au moment de l'aménagement (plantations)
- En aval :**
 - le suivi des populations de papillons après l'aménagement,
 - la formation de personnel pour l'animation du jardin,
 - la fourniture d'outils de sensibilisation (valorisation scientifique)



Des jardins réussis

Actuellement deux Jardins des papillons ont vu le jour :



Le Jardin des papillons de Digne-les-Bains (04), créé en 2000 par l'association Proserpine a été le premier espace de ce type ouvert au public, d'avril à septembre. Ce sont près de 120 espèces de papillons de jour (125 en 2009) qui sont présentées chaque année sur les 136 recensées depuis sa création.



Le Jardin des papillons de Flassans (83), a ouvert ses portes en 2009 en plein cœur d'un paysage méditerranéen. Sa richesse en espèces de papillons de jour est présentée sur 1 hectare aménagé et fleuri pour faciliter leur observation.



L'originalité de ces deux sites tient à leur espace ouvert où les papillons volent en totale liberté.

Qualification

Le label « Jardin des papillons » répond à une charte de qualité (choix et origine des plantes introduites, absence de traitements et autres pollutions, entretien respectueux de la faune et de la flore...). Chaque site se doit de la respecter et de l'expliquer.

Pour conserver le cadre naturel de ce type de jardin, il est préconisé une signalétique légère et amovible permettant de mettre en évidence auprès du public, les espèces remarquables.



Contact



Association Proserpine

9, rue Bourg Reynaud - 04200 SISTERON - Tél. 06 38 86 05 10
association@proserpine.org
www.proserpine.org



Réalisation : Autrement dit communication - Crédit photos : S. Richaud, N. Maurel - Imprimé sur papier recyclé

Aménagez un Jardin à papillons



Éducation à l'environnement

Écotourisme

Valorisation du patrimoine

